

Document à compléter, signer et à retourner à l'organisateur.  
Ce formulaire vaut engagement ferme de sponsoring

N° .....

## 1. IDENTITÉ DU SPONSOR

Raison sociale :

Nom commercial (le cas échéant)

Secteur d'activité :

### Adresse du siège :

Code postal :  Adresse :

Pays :

Téléphone(s) :

### Représenté par :

Nom & Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone(s) :

## 2. CHOIX DU SPONSORING

Par le présent formulaire, le Sponsor s'engage fermement à soutenir  
le PROCOM Forum – **Édition 2026**, en qualité de :

- ☐ Sponsor Officiel / 25 millions F.CFA    ☐ Sponsor Platinum / 15 millions F.CFA  
☐ Sponsor Gold / 10 millions F.CFA    ☐ Sponsor Sylver / 5 millions F.CFA  
☐ Sponsor Technique (Précisez .....)

## 3. MÉTHODE DE PAIEMENT

Mode de paiement envisagé :

☐ Chèque (à l'ordre de Le K.)    ☐ Virement bancaire

Date prévisionnelle de règlement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / **2026**

## 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Sponsor reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté sans réserve :

- ☐ la brochure de présentation du PROCOM Forum – Édition 2026  
☐ le descriptif des visibilitées correspondant au niveau de sponsoring choisi  
☐ les Conditions Générales de Sponsoring (CGS)

Ces documents constituent le cadre de référence du partenariat.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / **2026**

**Nous vous remercions pour votre soutien et  
l'intérêt que vous portez au PROCOM Forum.**

Signature et cachet

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SPONSORING

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Sponsoring (ci-après les « CGS ») ont pour objet de définir les conditions juridiques, financières et opérationnelles dans lesquelles l'Organisateur met en place des partenariats de sponsoring dans le cadre du PROCOM Forum.

Elles s'appliquent à tout Sponsor ayant formalisé son engagement par la signature d'un formulaire de promesse de sponsoring, quels que soient la nature, le montant ou le niveau de sponsoring retenu.

### ARTICLE 2 – CADRE CONTRACTUEL ET HIERARCHIE DES DOCUMENTS

Le partenariat de sponsoring est régi par l'ensemble des documents suivants, formant un tout indissociable :

1. le formulaire de sponsoring signé par le Sponsor ;
2. les présentes Conditions Générales de Sponsoring ;
3. la brochure officielle de présentation du PROCOM Forum, comportant le tableau des visibilitées correspondant au niveau de sponsoring choisi.

En cas de divergence ou d'interprétation différente entre les documents, le formulaire de promesse de sponsoring prévaut.

### ARTICLE 3 – NATURE DU PARTENARIAT DE SPONSORING

Le sponsoring constitue un partenariat institutionnel visant à soutenir le PROCOM Forum et à offrir au Sponsor une visibilité conforme à son niveau d'engagement.

Le sponsoring ne saurait en aucun cas être assimilé :

- à une prestation de services,
- à une relation de distribution,
- à un mandat de représentation,
- ni à une association juridique ou commerciale entre les parties.

Chaque partie conserve son indépendance juridique et opérationnelle.

### ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Le montant du sponsoring est celui expressément indiqué dans le formulaire de promesse de sponsoring.

Sauf disposition contraire, le paiement doit intervenir avant la tenue effective du Forum.

Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner, sans formalité préalable :

- la suspension totale ou partielle des contreparties,
- la réduction de la visibilité accordée,
- ou la résiliation du partenariat, les sommes restant dues demeurant exigibles.

### ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES DU SPONSOR

Le Sponsor s'engage notamment à :

- respecter l'image, la réputation et les valeurs portées par le PROCOM Forum ;
- transmettre dans les délais impartis les éléments nécessaires à sa visibilité ;
- garantir l'exactitude et la licéité des informations et contenus fournis ;
- s'abstenir de toute communication susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou à la crédibilité du Forum.

Le Sponsor demeure seul responsable des contenus qu'il diffuse ou fournit.

### ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur s'engage à :

- assurer la bonne tenue du Forum dans le respect de son positionnement ;
- mettre en œuvre les contreparties prévues avec diligence et professionnalisme ;
- veiller à une représentation équitable et cohérente des Sponsors.

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter certains dispositifs pour des raisons organisationnelles, sans remise en cause de l'équilibre du partenariat.

### ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IMAGE, DU NOM ET DES SIGNES DISTINCTIFS

Le Sponsor autorise l'Organisateur à utiliser sa dénomination sociale, son logo et ses éléments visuels institutionnels exclusivement dans le cadre de la communication relative au PROCOM Forum.

Cette autorisation est consentie à titre non exclusif, pour la durée de l'événement et des communications associées, sur tous supports liés au Forum.

Cette autorisation couvre également l'utilisation d'images, de captations audiovisuelles et de contenus produits lors du Forum, sur lesquels le Sponsor pourrait apparaître, à des fins de communication institutionnelle du PROCOM Forum.

Toute utilisation étrangère à ce cadre devra faire l'objet d'une autorisation écrite préalable.

### ARTICLE 9 – MODIFICATION, RETRAIT ET ANNULATION

Toute modification ou retrait du sponsoring doit être notifié par écrit à l'Organisateur.

Sauf accord exprès contraire, les sommes versées restent acquises et les engagements financiers demeurent dus.

En cas de retrait du Sponsor, l'Organisateur se réserve le droit d'adapter les supports déjà produits.

### ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE ET IMPREVUS

Aucune partie ne saurait être tenue responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure.

En cas de report ou d'annulation du Forum pour un tel motif, les parties se rapprocheront afin de convenir des modalités d'adaptation du partenariat.

### ARTICLE 11 – RESPONSABILITE ET LIMITATION

Chaque partie assume la responsabilité de ses propres actes.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de dommages indirects, immatériels ou commerciaux subis par le Sponsor dans le cadre du Forum.

### ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE

Les informations non publiques échangées dans le cadre du partenariat sont confidentielles et ne peuvent être divulguées sans accord préalable.

Cette obligation subsiste après la fin du partenariat.

### ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGS sont régies par le droit en vigueur dans le pays d'organisation du Forum.

Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable avant toute action judiciaire.

### ARTICLE 14 – ACCEPTATION ET ENTREE EN VIGUEUR

La signature du formulaire de sponsoring emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Sponsoring, lesquelles entrent en vigueur à la date de signature.